NOZAY

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE NOZAY
11, rue Alexis Letourneau – BP 35
44170 NOZAY

Tél : 02 40 79 79 79

Maître d'Oeuvre :

C&Cie JL COUSIN - Architectes Urbanistes
Le Petit Bois Es Loups
44220 COUËRON

tél : 02.40.38.29.88 - fax : 02.40.38.29.97

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE DE NOZAY

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE DE TRAVAUX

Maître de l'Ouvrage :

COMMUNE DE NOZAY
11, rue Alexis Letourneau
44170 NOZAY

Représentant légal du Maître d'Ouvrage : Madame le Maire

Objet de l'appel d'offres :

AMENAGEMENT DU 1ER ETAGE DE LA MAIRIE DE NOZAY

Date et heure limite de remise des offres :

MERCREDI 20 MARS 2013 à 12 HEURES

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne l'aménagement du premier étage de la mairie de Nozay

A titre indicatif, les travaux commenceront au mois de : AVRIL 2013 ;

1.1 DECOMPOSITION EN LOTS

Les travaux feront l'objet d'un marché unique suivant la décomposition en lots donnée ci-après.

Les marchés seront conclus en corps d'état séparés ou en groupement d'entreprises solidaires par lots.

Les travaux sont répartis en lots suivants :

Lot 1 : Déconstruction intérieur étage
Lot 2 : Menuiserie aluminium vitrage
Lot 3 : Placo isolation – Faux plafond – isolation phonique
Lot 4 : Electricité – courants forts & faibles/informatique
Lot 5 : Plomberie / chauffage / VMC
Lot 6 : Carrelage - faïence
Lot 7 : Peinture
Lot 8 : Revêtement de sol (avec option)

1.2 COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.

Les entreprises n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

1.3 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.4 DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut, en aucun cas, être changé.

2. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET DE L'APPEL D'OFFRES

Voir CCTP.

2.2 MAITRISE D'ŒUVRE – CONTROLE TECHNIQUE – CONTROLE SPS :

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Maîtrise d'œuvre :

C&Cie JL COUSIN Architectes – Urbanistes
Le Petit Bois Es Loups
44220 COUËRON
tél 02 40 38 29 88 fax 02 40 38 29 97

Contrôleur technique :

Qualiconsult
Espace performance
La Fleuryaie BP 708
44481 CARQUEFOU
Tel 0251139013

Coordonnateur hygiène, sécurité, santé :

Qualiconsult
Espace performance
La Fleuryaie BP 708
44481 CARQUEFOU
Tel 0251139013

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur : elles seront visées par le maître d'œuvre avant tout début d'exécution.

2.3 MODIFICATIONS DU DETAIL DE LA CONSULTATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date (article 58 II).

2.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre vingt dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

2.5 CONTENU DES OFFRES

L'offre sera établie à prix global et non révisable, dans les conditions et sur les bases définies par les documents de consultation.

L'offre sera impérativement établie sur les prestations du projet de base.

2.6 MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LA COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

L'opération est soumise aux dispositions de la loi n° 93.1418 du 31/12/93 concernant l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé.

En conséquence, les entreprises seront tenues notamment de se conformer aux dispositions retenues par le coordonnateur.

La notice regroupant l'ensemble des données qui sont de nature à avoir une incidence sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs appelés à travailler sur le chantier est jointe au dossier de consultation.

3. REMISE A L'ENTREPRENEUR DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est :

- téléchargeable sur le site internet : www.synapse-ouest.com
- peut être obtenu sous format papier, sur demande écrite auprès de la Mairie de NOZAY, Télécopie : 02.40.79.64.35, Courriel : mairie@nozay44.fr

L'entrepreneur est tenu de vérifier qu'il dispose de l'ensemble du dossier et sa conformité par rapport à la liste des pièces fournies (grille des documents en annexe au présent document).

Aucun délai complémentaire et recours ne pourra être accepté du fait d'un dossier incomplet.

4. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre sera rédigée en Français.

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'€URO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux selon la présentation ci-après.

A – Les **justifications à produire** quant aux qualités et capacités du candidat. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature (DC1)
- La Déclaration du candidat (imprimé DC2) : chaque rubrique devra être remplie avec soin.
- Etat annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2) ou à défaut les attestations sociales et fiscales à jour au de l'année en cours, certifiées conformes à l'original par le candidat, ou à défaut la liasse 3666.
- Certificats de capacité de moins d'un an délivrés par les architectes avec indication de la date et du montant de travaux.
- Liste de références : désignation, date, montant.
- Le jugement en cas de redressement judiciaire.
- Le certificat de qualification (OPQCB, QUALIFELEC, FNTP, CNIH) en cours de validité (datant de moins d'un an) ou certificat d'identité ou équivalent.
- Etat du personnel et du matériel de l'entreprise.

- Les attestations d'assurances en responsabilité civile et décennale en cours de validité
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L 125-3 du Code du travail.

B – Un **projet de marché** comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat - voir Cadre joint
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) signé
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) signé
- Le planning signé
- La décomposition du prix global et forfaitaire (devis) signée.

Dans le cas où l'entrepreneur y ajouterait l'option (lot 8), celles-ci seront chiffrées en fin de décomposition forfaitaire.

Chaque pièce de marché sera paraphée et signée de la même personne ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché.

Nota : toute offre comportant un projet de marché incomplet, modifié ou non renseigné correctement sera éliminée.

5. JUGEMENT DES OFFRES

Conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics, sera retenue, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

- De la valeur technique des prestations
- Du coût de l'utilisation
- Du coût des prestations présentées dans l'Acte d'Engagement.

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont tenues pour équivalentes, tous éléments considérés, la commission, pour départager les candidats, peut demander à ceux-ci de présenter de nouvelles offres. Hormis ce cas, la commission ne peut discuter avec les candidats que pour leur faire préciser ou compléter la teneur de leurs offres.

CAS PARTICULIERS

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

En cas de prix unitaires, les erreurs de multiplication, d'addition, ou de report, qui seraient constatées dans ce détail estimatif, seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Dans le cas de prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d'addition, ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, ou d'un prix forfaitaire dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Transmission sous support papier :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant l'adresse suivante :

MAIRIE DE NOZAY
11, rue Alexis Letourneau
44170 NOZAY

ainsi que les indications suivantes :
"Ne pas ouvrir - Aménagement du premier étage de la Mairie de NOZAY"

Les plis contenant les candidatures et les offres seront envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remis contre récépissé, AVANT :

MERCREDI 20 MARS 2013, avant 12 heures, en Mairie de NOZAY

Transmission électronique :

Les candidats peuvent transmettre par voies électroniques en toute confidentialité et de manière sécurisée sur le site www.synapse-ouest.com, comme l'autorise le code des marchés publics.

Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Ouest : tel : 02 99 55 02 05 ou support@synapse-ouest.com

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (http://www.synapse-ouest.com), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.
La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence publique indiquée dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence à la rubrique "Conditions de remise des offres ou des candidatures".

La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre.

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants :

- Portable Document Format (*.pdf);
- Applications bureautiques (*.doc, *.xls, *.ppt, *.rtf);
- Images (*.jpg, *.gif);
- Plans (*.dwg, *.dxf).

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les fichiers comportant les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le soumissionnaire : *.exe, *.vbs, *.com, *.bat, *.scr, *.tar.

Les fichiers dont le format est autorisé ne doivent pas contenir de macros.

Tout document relatif à l'offre contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.
Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Quel que soit le mode de transmission, les dossiers qui seront remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leur auteur.

NOTA : Les candidats devront choisir entre une offre papier ou une offre par voie électronique mais ne pourront, en aucun cas, sous peine d'irrecevabilité, transmettre leur offre par 2 moyens en parallèle. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions une semaine au plus tard avant la date de remise des offres, à :

- **Aspect technique :**

C&Cie JL COUSIN Architectes – Urbanistes
Le Petit Bois Es Loups
44220 COUËRON

Tél 02 40 38 29 88 fax 02 40 38 29 97

- **Aspect administratif :**

Mairie de NOZAY
11 Rue Alexis Letourneau – BP 35
44170 NOZAY
Tél. 02.40.79.79.79 – courriel : mairie@nozay44.fr

ANNEXE : LISTE DES DOCUMENTS D.C.E.

PIECES ADMINISTRATIVES

- REGLEMENT DE LA CONSULTATION
- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)
- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)
- CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES T.C.E.
- PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX
- ACTE D'ENGAGEMENT

PIECES GRAPHIQUES

- 01 – SITUATION LOCALISATION
- 02 – PLAN EXISTANT ET DEMOLITION Ech.1/50
- 03 – PLAN PROJET Ech. 1/50
- 04 – PLAN COUPES PROJET Ech. 1/50
- 05 – CARNET DE DETAILS MOBILIER Ech. 1/50

PIECES COMPLEMENTAIRES

- AVIS DE CONCEPTION BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE
- AVIS BUREAU D'ETUDES STRUCTURES
- DIAGNOSTIC AMIANTE